



New York et la loi anti-tabac

Rubrique : actualités - Date : mercredi 10 décembre 2003

20 Minutes reprend une histoire relatée par le Hérald Tribune, celle d'un vieux monsieur assis dans un train avec une pipe éteinte à la bouche et interpellé par le contrôleur qui l'accuse de fumer car il a une pipe dans la bouche, même éteinte.

Le journal qui observe que dans cette ville il est aujourd'hui « impossible de se promener avec une pipe même si elle n'est pas allumée » assure que « de même les cendriers sont désormais interdits dans les lieux publics » et que « peu importe qu'ils servent de décoration et qu'on y jette des noyaux d'olive » car « leur présence pourrait inciter les gens à fumer ».

Précisant que depuis le 1er mai, 2300 amendes ont été délivrées dont plus de 200 pour « violation de la loi sur les cendriers », le quotidien relève qu'en revanche « avoir un pistolet chargé dans son bureau est toujours légal ».